



Les non-salariés les mieux rémunérés de France, mais moins présents

Fin 2015, 179 000 personnes exercent une activité non-salariée dans les Hauts-de-France. Si la région se place à l'avant-dernier rang des régions pour la part des non-salariés dans l'emploi total régional (8,2 %), devant l'Île-de-France, elle se hisse au premier rang pour leur revenu. Ce dernier est de 2 850 euros, soit 330 euros de plus qu'en moyenne nationale. Cet écart de revenus s'explique en partie par une plus faible part de non-salariés déclarant un revenu nul. Ils sont aussi plus présents dans le secteur de la santé où les niveaux de revenus sont les plus élevés. Quels que soient le secteur d'activité ou la catégorie d'emploi occupé, les non-salariés de la région disposent de revenus plus élevés qu'en moyenne nationale.

Delphine Légise

Dans les Hauts-de-France, 179 170 personnes exercent une activité non-salariée fin 2015. La région est celle où les non-salariés (*définitions*) représentent la plus faible part de l'emploi total : 1 personne sur 12 en emploi contre 1 personne sur 10 en moyenne nationale.

Cette plus faible part n'a pas changé sur la période récente, y compris depuis la mise en place du régime des auto-entrepreneurs en 2008. Entre 2008 et 2015, le nombre de non-salariés a ainsi sensiblement augmenté dans la région, mais un peu moins rapidement qu'au niveau national (+ 15,1 % contre +17,6 %). Fin 2015, les Hauts-de-France comptent 50 000 micro-entrepreneurs actifs, soit 28,6 % de l'emploi non-salarié, part comparable à la moyenne nationale.

Des non-salariés mieux rémunérés dans la région

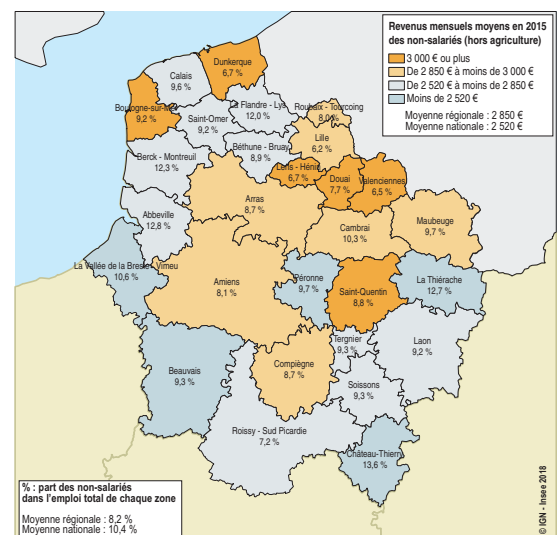
En 2015, tous secteurs confondus hors agriculture, un non-salarié en Hauts-de-France dégage de son activité le revenu le plus élevé des régions françaises : 2 850 euros par mois, soit 330 euros de plus qu'en moyenne nationale. Avec plus de 3 100 euros par mois, les non-salariés des zones d'emploi de Saint-Quentin et Dunkerque disposent des revenus (*définitions*) les plus élevés de la région (*figure 1*).

Parmi les non-salariés, 1 sur 10 déclare un revenu nul en 2015 (aucun bénéfice dégagé ou pas de rémunération versée). Cette proportion est inférieure de 1 point dans la région à celle observée au niveau national : 9,2 % contre 10,2 %.

Lorsqu'ils dégagent un revenu d'activité, les non-salariés de la région disposent en moyenne de 4 110 euros par mois (*figure 2*). Ce montant est supérieur de 11,7 % à celui observé au niveau national : 3 680 euros, soit un écart de 430 euros. Ce constat se vérifie quels que soient le secteur d'activité et la catégorie d'emploi occupé.

1 Des revenus mensuels moyens supérieurs à 3 000 euros dans six zones d'emploi

Revenu mensuel moyen par zone d'emploi (hors revenus des non-salariés de l'agriculture) et part des non-salariés dans l'emploi total (y compris agriculture) de chaque zone dans les Hauts-de-France en 2015



2 Des revenus plus élevés dans les secteurs de la santé et des services aux entreprises

Revenu d'activité mensuel moyen des non-salariés hors agriculture, micro-entrepreneurs et non-salariés à revenu nul selon l'activité et la catégorie de non-salarié en 2015 dans les Hauts-de-France

| Secteur d'activité | Catégorie | | | | | | | |
|---------------------------------------------|---------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|----------------|----------------------|
| | Entrepreneurs individuels | | Gérants majoritaires | | Professions libérales | | Ensemble | |
| | Effectifs | Revenu moyen (euros) | Effectifs | Revenu moyen (euros) | Effectifs | Revenu moyen (euros) | Effectifs | Revenu moyen (euros) |
| Industrie (hors artisanat commercial) | 1 230 | 2 420 | 2 310 | 4 450 | 30 | 1 790 | 3 570 | 3 720 |
| Construction | 5 690 | 2 480 | 7 710 | 3 100 | 10 | 1 760 | 13 400 | 2 830 |
| Commerce et artisanat commercial | 9 270 | 2 780 | 11 980 | 3 440 | 90 | 4 650 | 21 340 | 3 160 |
| Transports | 1 870 | 2 240 | 1 360 | 3 340 | 10 | 1 490 | 3 230 | 2 700 |
| Services aux entreprises et services mixtes | 2 400 | 5 830 | 8 850 | 4 460 | 6 060 | 5 720 | 17 320 | 5 090 |
| Services aux particuliers (hors santé) | 9 250 | 1 620 | 7 270 | 2 080 | 1 570 | 1 680 | 18 090 | 1 810 |
| Santé humaine et action sociale | 170 | 7 950 | 1 040 | 9 250 | 30 350 | 6 230 | 31 570 | 6 340 |
| Secteur indéterminé | 620 | 2 420 | 1 490 | 4 320 | 10 | 2 670 | 2 110 | 3 750 |
| Tous secteurs confondus | 30 500 | 2 590 | 42 010 | 3 580 | 38 130 | 5 950 | 110 630 | 4 110 |

Source : Insee, base des non-salariés.

Un secteur de la santé très présent et plus rémunérateur¹

La santé est le secteur d'activité le plus rémunérateur pour les non-salariés. Dans les Hauts-de-France, le revenu mensuel moyen y est de 6 340 euros, contre 5 640 euros en moyenne nationale, soit 1,5 fois plus que le revenu moyen régional des non-salariés. Ce secteur est par ailleurs très présent dans la région puisqu'il regroupe 28,5 % des non-salariés contre 23,4 % au niveau national.

Cette forte présence dans le domaine de la santé, associée à des revenus très élevés, explique en partie une rémunération plus élevée des non-salariés dans la région. Dans les services aux entreprises, le revenu moyen est également supérieur à celui observé en moyenne nationale : 5 090 euros contre 4 990 euros. Ce secteur est toutefois moins développé dans la région : 15,7 % des non-salariés contre 19,3 % au niveau national.

À l'opposé, le revenu moyen est sensiblement plus faible dans le secteur des services aux particuliers (hors santé). Il demeure toutefois supérieur dans la région à celui observé en moyenne nationale : 1 810 euros par mois contre 1 760 euros. La part de ce secteur chez les non-salariés des Hauts-de-France est comparable à la moyenne nationale avec 16,4 %.

Des revenus d'activité nettement plus élevés quelle que soit la catégorie de non-salariés

Très présentes dans le secteur de la santé, les professions libérales dégagent en moyenne 5 950 euros par mois, un revenu supérieur de 710 euros à celui observé en moyenne nationale. Ce constat se vérifie dans toutes les zones d'emploi de la région, l'écart minimal étant observé dans les zones de Lille et Roubaix-Tourcoing, avec + 200 euros par rapport à la moyenne nationale, l'écart maximal dans la zone de Saint-Quentin, avec +1 690 euros. De plus, la part de cette catégorie est plus élevée dans la région qu'au niveau national : 34,4 % contre 32,4 %.

¹ Dans la suite de l'étude, sont exclus les micro-entrepreneurs et les non-salariés ayant déclaré un revenu nul.

Les revenus d'activité des deux autres catégories de non-salariés sont également supérieurs en Hauts-de-France à la moyenne nationale. Ainsi, les gérants majoritaires dégagent de leur activité un revenu mensuel de 3 580 euros contre 3 430 euros au niveau national et les autres entrepreneurs individuels, 2 590 euros contre 2 220 euros. ■

Sources :

Les estimations d'emploi localisées sont une synthèse de plusieurs sources d'origine administrative qui permet de mesurer tout emploi déclaré durant la dernière semaine de décembre. Le dispositif couvre l'ensemble de la France, hors Mayotte.

La base non-salariés est issue de deux sources administratives gérées par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (AcoSS) et par la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA). Ces deux organismes collectent les cotisations sociales et la CSG-CRDS assises sur les rémunérations des non-salariés.

Définitions

Non-salariés : ensemble des personnes affiliées à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés. Les non-salariés sont soit des micro-entrepreneurs (régime de l'auto-entrepreneuriat créé en 2008 et requalifié en micro-entrepreneuriat à partir de la fin 2014), soit des entrepreneurs individuels (exerçant ou non une profession libérale) ou encore des gérants de société.

Revenu d'activité : rémunération issue de l'activité non salariée, déduction faite des cotisations sociales payées dans l'année, mais pas des contributions sociales. En cas d'exercice déficitaire, le bénéfice des entrepreneurs individuels est considéré comme nul. Le revenu est calculé pour les non-salariés en activité au 31 décembre et rapporté à la durée d'affiliation dans l'année. Les revenus des non-salariés taxés d'office ne sont pas pris en compte.

Insee Hauts-de-France

130 avenue du Président J.F. Kennedy
CS 70769
59034 Lille Cedex

Directeur de la publication :

Jean-Christophe Fanouillet

Rédacteur en chef :

Sébastien Terra

ISSN n° 2494-3606

© Insee 2018

Crédits photos : © Laurent Ghesquière

Pour en savoir plus

- « Le revenu d'activité des non-salariés : plus élevé en moyenne dans les départements du nord que dans ceux du sud », *Insee Première*, n° 1672, novembre 2017.
- « Les revenus d'activité des non-salariés en 2015 – En hausse dans la plupart des secteurs d'activité », *Insee Première* n° 1688, février 2018.

